



COMMUNIQUÉ

Commission administrative paritaire du corps des attachés de l'Insee

CAP des attachés : l'occasion d'alerter sur les entretiens professionnels

Une **commission administrative paritaire (CAP) des attachés statisticiens** s'est tenue **jeudi 29 août 2024**. Elle était présidée comme l'an dernier par la cheffe du département des Ressources Humaines, en l'absence du Directeur général mais en présence cette année de la Secrétaire générale.

Dépouillée par la loi de sa substance (mobilités, promotions), **la CAP demeure une instance incontournable du dialogue social sur de nombreux sujets**, comme les recours sur les comptes rendus d'entretiens professionnels. Probablement par souci d'économie, l'administration la mobilise au minimum (une fois par an) et tente d'en dissuader la saisine, en refusant systématiquement de réviser les décisions contestées, même devant l'évidence et le bon sens. **La CAP reste néanmoins une façon de ne pas laisser sans suite certains abus**, en en conservant la trace et, pour les élus, de disposer de preuves de certaines mauvaises pratiques **pour alerter**.

Le 29 août, nos propos liminaires ont porté sur des sujets généraux concernant le corps des attachés statisticiens. Nous avons notamment fait le constat d'**une campagne de mobilité difficile** cette année et avons souligné le **besoin de renforcer les effectifs de la division en charge de la gestion de la campagne (DME)**. Nous avons déploré le **transfert de la fonction de conseil en parcours professionnel et carrière** aux managers de proximité, qui ne sont pas des experts du domaine. Nous avons enfin demandé à l'administration de **mener une réflexion sur le parcours des attachés hors classe, ainsi que sur les fins de carrière**.

L'ordre du jour de la CAP comprenait notamment le **recours d'attachés concernant leur compte-rendu d'entretien professionnel**.

Ceci nous a ainsi permis de **porter à la connaissance de l'administration les mauvaises pratiques de certains évaluateurs** qui se permettent de bâcler cet acte managérial important (compte-rendu insuffisamment renseigné, procédure pas respectée avec des objectifs rajoutés post-entretien, délais largement dépassés), notamment quand il s'agit d'évaluer des collaborateurs de grade élevé qui n'osent en général pas mettre en œuvre de recours hiérarchique.

Nous souhaitons que tous les évaluateurs respectent la procédure et les bonnes pratiques des entretiens professionnels, y compris quand l'évalué est un encadrant intermédiaire : préparation en amont avec envoi des objectifs avant l'entretien, tenue de l'entretien de la durée nécessaire pour des échanges constructifs et bienveillants, rédaction du compte-rendu avec soin, envoi dans les délais, échanges avec l'agent après l'entretien pour ajuster le compte-rendu si besoin.

Nous conseillons à tous les agents, de tout grade, de veiller au respect des bonnes pratiques lors de leur entretien professionnel et d'alerter leur hiérarchie si nécessaire. Nous restons également à leur écoute s'ils rencontrent des difficultés.

Retrouvez notre **liminaire du 29 août 2024** sur notre site <https://cfecgcinsee.org/>

Un mail dédié
dg75-syndicat-national-cfe-cgc
@insee.fr

Vos représentants CFE-CGC

Titulaire

Claire Joutard

Suppléante

Séverine Mayo

**Des élus mobilisés
pour vous représenter
et vous accompagner !**